

MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DES
INFRASTRUCTURES MILITAIRES

DIRECTION DES PROJETS DE REALISATION
DES INFRASTRUCTURES DE DEFENSE AERIENNE
DU TERRITOIRE

MISE EN DEMEURE N°01

Mise en demeure N°01 à Le bureau d'études « **CHAOUCH HASSEN** », géré par Mr CHAOUCH HASSEN, sis 21 Coopérative Ahmed zabana, Essedikia, titulaire du contrat N°21/2025 du 08/05/2025, portant sur le contrôle et suivi des travaux de réalisation de la zone vie et VRD y compris étude d'adaptation de l'unité « H3 » /EL OUED/4°RM.

- conformément à l'article N°09 du contrat cité supra, l'entreprise est mis en demeure N°01 pour le motif suivant :
- Non constitution de la caution de bonne exécution dans les délais de 45 jours à compter de la date de notification du contrat.

Faute de quoi, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les journaux nationaux ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) , il lui sera fait application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.